



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 août 2010

Contact :

À New York : Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux, CCPI

Tel: +1-646-465-8540

E-mail: suhr@coalitionfortheicc.org

LES CHEFS D'ÉTAT DE L'UNION AFRICAINE APPROUVENT LES DISPOSITIONS ANTI-CPI

La Coalition mondiale appelle les États africains à honorer leurs obligations envers la Cour

(New York, La Haye) – Les chefs d'État du Sommet de l'Union africaine à Kampala, en Ouganda, ont approuvé le mardi 27 juillet une décision controversée qui une fois de plus condamne le mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale contre Omar el-Béchetir, Président du Soudan, et critique le Conseil de sécurité de l'ONU pour ne pas avoir suspendu le mandat d'arrêt, a déclaré la Coalition pour la Cour pénale (CCPI) aujourd'hui.

La décision sur le Rapport de progrès appelle les États membres de l'UA à ne pas arrêter et remettre Omar el-Béchetir et rejette une demande de la CPI d'ouvrir un Bureau de liaison au siège de l'Union africaine (UA).

Le 2 juillet 2010, les juges d'une des trois Chambres préliminaires de la CPI a émis un deuxième mandat d'arrêt contre el-Béchetir pour génocide. En 2008, les juges avaient auparavant émis un mandat d'arrêt pour el-Béchetir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. « El-Béchetir est largement considéré un fugitif de la justice, particulièrement en Afrique. Plutôt que de montrer leur soutien par le biais d'un processus de responsabilité essentiel en conformité avec l'Acte constitutif de l'UA qui engage les États membres à rejeter l'impunité, les chefs d'État jouent un jeu politique en soutien à leur collègue el-Béchetir », a déclaré Oby Nwankwo, directrice exécutive de Civil Resource Development and Documentation Centre. « Les victimes africaines

méritent plus que cela de la part des chefs d'État. Oui, le continent africain mérite plus. »

Une version précédente de la décision, approuvée par les ministres des Affaires étrangères de l'UA, avait exclu certaines clauses après d'intenses négociations entre États membres de l'UA. « Nous étions heureux d'entendre que les États parties de la CPI avaient défendu leurs obligations envers la CPI lors des négociations sur la version des Ministres des Affaires étrangères », a déclaré Stephen Lamony, Conseiller de la CCPI sur les pays en situation. « Il est regrettable que les chefs d'État aient choisi de reformuler la décision pleine de rhétoriques politiques. »

Le Botswana a publié un communiqué de presse du Ministère des Affaires étrangères le 28 juillet 2010 dans lequel il a déclaré qu'il ferait fi de la décision de l'UA et coopérerait avec la Cour. « Nous appelons plus d'États africains parties à la CPI à continuer de démontrer clairement le respect de leurs obligations envers la Cour », a ajouté M. Lamony.

Une autre disposition de la décision est en rapport avec le bureau de liaison UA-CPI, qui a fait l'objet de discussions pendant plusieurs années avec certains signes d'avancées lors de la Conférence de révision de la CPI qui s'est tenue en juin 2010 à Kampala. La décision des chefs d'État a démontré sans équivoque que la question n'est plus à l'ordre du jour en ce moment. « Nous sommes déçus de voir que la décision de mettre en place un Bureau de liaison UA-CPI a été reportée », a déclaré William R. Pace, coordinateur de la CCPI. « Un bureau UA-CPI aurait facilité un dialogue structuré et formel entre la Cour et l'UA et pourrait aider à traiter certaines des préoccupations de l'UA concernant la Cour. Nous exhortons l'UA à rouvrir rapidement les discussions sur cette question. »

La CPI est la première cour internationale permanente au monde à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Il existe actuellement 111 États parties. Central au mandat de la Cour est le principe de complémentarité qui stipule que la Cour n'interviendra que si les juridictions nationales sont incapables ou n'ont pas la volonté d'intervenir d'enquêter et de poursuivre. A ce jour, la CPI a ouvert des enquêtes dans cinq situations: en République centrafricaine, au Darfour (Soudan), en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Kenya. Elle a émis douze mandats d'arrêt et trois citations à comparaître. Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en 2010. Le Bureau du procureur de la CPI a rendu déclaré publiquement examiné au moins huit situations sur quatre continents, dont en Afghanistan, en Colombie, en Côte d'Ivoire, en Géorgie, en Guinée et en Palestine.

POUR PLUS D'INFORMATIONS : Rendez-vous sur le site Internet de la Coalition sur <http://www.coalitionfortheicc.org/> et participez à notre blog "In Situ: La justice vue par la société civile" sur www.coalitionfortheicc.org/blog

Des experts d'organisations de droits de l'homme sont listés ci-dessous pour tout commentaire et informations sur ces développements.

William Pace, Coordinateur, Coalition pour la Cour pénale internationale (New York, USA)
Tel: +1 212 687 2863
Mobile tel: 917 214 5535
E-mail: pace@wfm-igp.org

Stephen Lamony, Conseiller sur les pays en situation, Coalition pour la Cour pénale internationale (New York, USA)
Tel: +1-646-465-8514
Email : lamony@coalitionfortheicc.org

Mohammed Ndifuna, Directeur exécutif, Human Rights Network-Uganda
Email: executive@hurinet.or.ug
Telephone: +256714419229

Richard Dicker, Directeur, Programme de justice internationale, Human Rights Watch (New York, USA)
Mobile tel: +1 917 747 6731
Email: dickerr@hrw.org

Dr. Comfort Ero, Directeur adjoint pour le Bureau Afrique, ICTJ, Cape Town,
Email: comfortero@ictj.org.za
Telephone: +27 (0) 21 448 6464

Christopher Hall, Conseiller juridique principal, Amnesty International (Londres, R-U)
Tel.: +44 207 241 1728,
+44 207 413 5733
E-mail: chall@amnesty.org

Brigid Inder, Directrice exécutive, Women's Initiatives for Gender Justice (La Haye, Pays-Bas)
Tel: +317 03 02 99 11
Mobile tel: +31 62 038 071 84
E-mail: brigid@iccwomen.org

Alison Smith, Conseillère juridique, No Peace Without Justice (Bruxelles, Belgique)
Mobile tel: +32 486 986 235
Email: alison@sensible.it

Obiageli Oraka, Avocate de programme, West Africa Bar Association
Email: obiageliorka@yahoo.com
Telephone: +234 8035902259

Mariana Pena, Représentante permanente, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) (La Haye, Pays-Bas)
Tel: +31 (0) 70 3560259
Email: mpena@fidh.org

Carla Ferstman, Directrice, REDRESS Trust (London, UK)
Tel: +44 20 7793 1777
E-mail: carla@redress.org

Oby Nwankwo, Directrice exécutive, Civil Resource Development and Documentation Centre (Enugu, Nigeria)
Mobile tel: +234 803 313 2494
E-mail: nwankwooby@yahoo.com

Dr. David Donat Cattin, Directeur, Programme des droits de l'homme et du droit international, Parliamentarians for Global Action (PGA)
Mobile tel: +39 333 166 0309 (Rome)
Email: donat@pgaction.org

John Washburn, Coordinateur, American NGO Coalition for the ICC (New York, USA)
Tel: +1 212 907 1317;
Email: jwashburn@unausa.org

Christine Muthoga, Juriste, International Commission of Jurists- Kenya
Email: christine.muthoga@icj-kenya.org.
Telephone: +254 (020) 387 5980 Ext 1, +254 (020) 6750996, +254 (0) 722 60 11 66

Dr. Karine Bonneau, Directrice du Bureau Justice internationale, FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (Paris, France)
Tel: +33 1 43 55 11 56
Mobile tel: +33 6 72 34 87 59
Email: kbonneau@fidh.org

Charles Mbugua, Président national, International Federation of social Workers Africa Region- Nairobi (Kenya).
Tel : +25 4 85 60 775
Mobile +25 4 722 51 7852

Avis important: La Coalition pour la CPI (CCPI) est un réseau d'ONG et d'organisations de la société civile de plus de 150 pays œuvrant pour garantir une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice des victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. La Coalition dans son ensemble et son secrétariat ne prennent pas position quant aux enquêtes, accusations ou situations devant la CPI. Toutefois, les membres individuels de la Coalition peuvent approuver le renvoi d'une affaire, fournir un soutien juridique et autre au travail d'enquête, ou développer des partenariats avec les collectivités locales et autres organismes dans le cadre de leurs efforts.

####